

# Connaissance des institutions Européennes (suite)

## Avertissements

Ce document est issu de la prise de notes du cours de EE01 du 20 Mars 2007. Il contient du texte plus ou moins rédigé issu de ces prises de notes, mais n'a pas la prétention d'être complet, ni de se substituer à une présence attentive en cours.

Durant cette séance, le sujet de l'exposé était présenté par un étudiant, et portait sur "L'énergie en Europe".

Cette séance était sous la direction de M. Landbeck.

## 1 Le Conseil des Ministres (Suite et fin)

Le conseil des ministres a la plénitude sur les 3 piliers de l'Europe ; il a des compétences majeures, et est doté d'une composition à "géométrie variable".

### 1.1 Rôles

On peut noter 2 rôles principaux :

- Participer à la vie Européenne.
- Assurer la mise en place des politiques Européennes, même si chaque ministre va naturellement tenter de défendre les intérêts de son pays d'origine : Il en résulte souvent une sorte de marchandage de l'objectif communautaire. Cela implique une certaine lenteur dans la prise de décision.

### 1.2 Fonctionnement

Chaque Etat dispose d'une délégation permanente, afin d'assurer une présence pérenne et proche des lieux de décision. Ces représentants permanents se regroupent en *CoRePer*, ou Comité des Représentants Permanents. Ce dernier prépare en amont le travail des différents ministres.

Le Conseil des Ministres est par ailleurs épaulé par une sorte d'Administration du conseil des ministres, appelé le Secrétaria Général du Conseil des Ministres, qui a pour mission de faire fonctionner le conseil le mieux possible.

### 1.3 Evolutions prévues par le TCE

Il était prévu de faire administrer le Conseil des Ministres par le ministres des Affaires étrangères Européen en cas de question sur les affaires étrangères.

Il était aussi prévu que le conseil soit chargé de missions régaliennes (en lien avec l'Etat) notamment en terme de :

- Défense
- Affaires étrangères
- Sécurité Nationale
- Monnaie

Selon le TCE, le Conseil des Ministres aurait été placé sous la présidence d'un triumvirat, composé de 3 ministres pour une durée de 18 mois. Chaque pays membre en aurait assuré la charge à tour de rôle. L'avantage aurait de ne pas faire reposer tout le travail sur un seul pays.

### 1.4 Conclusion

L'europe est construite sur la coopération entre les Etats, et il est ainsi important de retrouver une structure décisionnelle qui soit tout de même spécialisée.

## 2 La Commission Européenne

Souvent critiquée, elle représente un peu l'image de la "bureaucratie Européenne". Le tableau peint de cette institution est assez négatif, et elle a réputation d'être "très lourde, complexe et coûteuse".

### 2.1 Présentation

Auparavant, chaque pays envoyait siéger au sein de la commission un représentant permanent, sauf pour les principaux Etats (Allemagne, France, Espagne, Italie et Royaume-Uni), qui en avaient deux.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004 a été supprimé la possibilité d'en avoir deux. Aujourd'hui, cette institution est composée d'un commissaire par Etat membre, soit 27 commissaires, à l'heure actuelle.

Elle est présidée par un président désigné par le Conseil de l'Union Européenne (composé des chefs d'Etat de l'Union) pour 5 ans.

La caractéristique centrale des membres de la commission est l'indépendance de ces derniers vis à vis de leur pays d'origine. Le seul objectif de la Commission Européenne est de servir l'intérêt général de l'Union, via la mise en place des politiques communes, des objectifs, des stratégies découlant des revendications du Conseil Européen.

La Commission Européenne se réunit une fois par semaine à Bruxelles. Par ailleurs, les Commissaires se réunissent aussi lors des sessions du Parlement Européen. Ils ont en charge un pan de l'administration Européenne.

Parmi les thèmes abordés par la Commission Européenne, on peut noter : la recherche, l'éducation, les transports, les politiques économiques, l'agriculture, la santé, la justice, etc ...

## 2.2 Rôles

Les rôles de la Commission sont décomposables en trois grands axes.

- **Le pouvoir d'initiative** : Le processus d'élaboration de la norme trouve comme point de départ l'action de la communauté, et le travail de réflexion en amont mené par cette communauté.
- **Le pouvoir de gardienne des traités** : L'Europe est basée sur des accords entre Etats (via notamment des traités, comme le traité de Rome), des engagements juridiques, qui peuvent mener à des sanctions en cas de non respect. Un des rôles de la commission est justement de surveiller au respect et à l'application du droit communautaire. En cas de non-respect, elle peut rappeler les Etats à l'ordre, via des mises en demeure, puis en appliquant des sanctions financières.
- **Pouvoir d'exécution** : La commission Européenne se fait "l'organe d'exécution des politiques et des actes adoptés par le conseil", et assure le fonctionnement de la machine communautaire.

## 2.3 Evolutions envisagées par le TCE

Sa composition devait être revue, en passant de 27 commissaires à 18, qui auraient participé à la définition de "l'intérêt général communautaire".

L'élection du président de la commission aurait aussi évolué. Actuellement, il est choisi d'un commun accord ; il était prévu de le faire élire à la majorité.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2009, il était prévu que la commission soit composée d'un président, d'un vice-président ministre des affaires étrangères Européen, suivi de 13 ou 14 commissaires. La sélection aurait été faite sous la forme d'une rotation entre les Etats.

## Conclusion

La commission Européenne est à la croisée des chemins. L'un des objectifs majeurs du TCE était de simplifier cette institution, qui apparaît actuellement comme trop complexe ; en effet il est assez difficile de définir un objectif bénéfique à 27.